

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN

La réunion a débuté le 19 mars 2024 à 19h30 sous la présidence du Maire, Monsieur DUSACQ Maxime.

Membres présents :

Mmes et MM BAGUET Chantal, DEFERT Marie-Annick, DURIET Céline, DUSACQ Maxime, GALLAND Delphine, GERARD Michel, GUILLAUMET Dominique, JEANTOT Jérôme, KERCKHOFFS Marie-Line MAILLAT Jean-Marie, MULLER Betty, NARCY Fabienne, NOIROT Sylvette, REMIGIUS Marie-Christine

Membres absents représentés :

Néant

Membres absents :

Mmes et MM DELSAUX Emmanuel, LAMAUD Christine, ROLLAND Max, SANTILLY Cédric, SCAGLIA Thierry

Secrétaire de séance : Madame DURIET Céline

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal de la séance précédente
- 2024_01_01 - COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET COMEDIE
- 2024_01_02 - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET COMEDIE
- 2024_01_03 - COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET PRINCIPAL
- 2024_01_04 - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL
- 2024_01_05 - AFFECTATION DES RESULTATS 2023 BUDGET PRINCIPAL
- 2024_01_06 - VOTE DU QUART DES INVESTISSEMENTS
- 2024_01_07 - RENOUELEMENT DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE LEPINE
- 2024_01_08 - GRATIFICATION STAGIAIRE
- 2024_01_09 - CREATION EMPLOI CUI PEC ENTRETIEN
- 2024_01_10 - CREATION EMPLOI CUI PEC AU SAJE
- 2024_01_11 - CREATION EMPLOI CUI PEC ESPACES VERTS
- 2024_01_12 - LANCEMENT MARCHE PUBLIC RESTAURATION SCOLAIRE
- 2024_01_13 - LANCEMENT MARCHE PUBLIC RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE CULTUREL
- 2024_01_14 - EXAMEN DES RAPPORTS D'ÉVALUATION ADOPTES PAR LA CLECT
- 2024_01_15 - AVIS SUR LE PROJET DE PACTE DE COMMUNAUTE DE TCM
- Questions diverses

- Approbation du Procès verbal de la séance précédente

12 voix pour

2 abstentions : Mmes GALLAND Delphine, MULLER Betty

2024_01_01 - COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET COMEDIE

RAPPORTEUR : M. le Maire

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que le compte de gestion est établi par le Service de Gestion Comptable de Troyes Agglomération à la clôture de l'exercice.

Il précise qu'après vérification, ce compte de gestion est conforme au compte administratif du même budget établi par la commune.

Celui-ci fait apparaître :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	12 817,58	0
Recettes	24 100,33	
Résultat	11 282,75	0

M. le Maire précise qu'il n'y a pas d'investissement sur ce budget et que le budget de la comédie sera supprimé car, dans la mesure où il n'y a plus de spectacles (donc pas de TVA), il n'y a pas lieu de conserver ce budget qui sera intégré au budget principal dès cette année.

Après avis favorable de la commission « Finances développement économique » du 05 mars dernier

M. le Maire demande au conseil de bien vouloir approuver ce compte de gestion.

14 voix pour

2024_01_02 - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET COMEDIE

RAPPORTEUR : M. le Maire

M. le Maire rapporte que le compte administratif est conforme au compte de gestion.

Compte tenu du résultat de clôture de l'exercice 2022, il précise que le résultat de clôture 2023 s'établit comme suit :

Budget Comédie	Résultat de clôture de l'exercice 2022	Résultat de l'exercice 2023	Part affecté à l'investissement	Résultat de clôture 2023
Fonctionnement	13 263,01	11 282,75	0	24 545,76
Investissement	0	0		
Total	13 263,01	11 282,75	0	24 545,76

Ce résultat sera intégré dans le budget général 2024.

Conformément à la réglementation, **M. le Maire** cède la présidence à Mme REMIGIUS, 1^{ère} adjointe et quitte la salle du Conseil.

Mme REMIGIUS demande au Conseil de se prononcer sur le compte administratif.

13 voix pour

1 non-participant : M DUSACQ Maxime

M. le Maire réintègre la salle du conseil.

2024_01_03 - COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : M. le Maire

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que le compte de gestion est établi par le Service de Gestion Comptable de Troyes Agglomération à la clôture de l'exercice.

Il précise qu'après vérification, ce compte de gestion est conforme au compte administratif du même budget établi par la commune.

Celui-ci fait apparaître :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 833 846,34	539 916,6
Recettes	2 355 346,19	681 571,85
Résultat	521 499,85	141 655,25

Après avis favorable de la commission « Finances développement économique » du 05 mars dernier

M. le Maire demande au conseil de bien vouloir approuver ce compte de gestion.

14 voix pour

2024_01_04 - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : M. le Maire

M. le Maire présente un ensemble de diagrammes retraçant l'évolution, depuis l'année 2014, des dépenses de fonctionnement d'un certain nombre de postes en précisant les variations qu'il a pu y avoir en particulier sur les dernières années.

Sont ainsi présentés : dépenses totales, dépenses de gestion, charges à caractère général, énergie (les variations en dents de scies sont dues à des décalages de facturation d'une année sur l'autre), charges de personnel, eau et assainissement, frais de télécommunication, frais de maintenance, primes d'assurances, versement à TCM pour l'urbanisme, charges de personnel (chapitre 12), charges des personnels titulaires et non titulaires, charges réelles des personnels (déduction faites des aides et du remboursement des assurances pour absences).

Il présente également les recettes de fonctionnement. Il y a une augmentation sensible des recettes de gestion pour les trois dernières années, due en partie à celle de la taxe foncière (+7% sur les bases en 2023 et une augmentation du nombre de logements). La taxe sur l'électricité augmente

moyennement (les fluctuations importantes des dernières années sont dues à des décalage de facturation d'une année sur l'autre).

Les excédents de gestion sont en sensible augmentation, ce qui est encourageant.

M. le Maire présente également les principales opérations d'investissement réalisées puis le bilan global de clôture de l'année 2023

Puis il présente le bilan global du budget 2023

Bilan global du budget 2023

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses (€)	1 833 846,34	539 916,60	2 373 762,94
Recettes (€)	2 355 346,19	681 571,85	3 036 918,04
Résultat (€)	521 499,85	141 655,25	663 155,10

M. le Maire fait ensuite une présentation des chapitres les plus importants et significatifs du budget, tant pour le fonctionnement que pour l'investissement, du compte administratif en précisant le pourcentage du réalisé par rapport aux montants prévisionnels.

Dépenses de fonctionnement : le chapitre 11 « Charges générales » est réalisé à 65% (477 932,64 €), le chapitre 12 « Charges de personnel » à 98,3% (1 130 084 €) et le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » à 97,7% (90 832 €)

Recettes de fonctionnement : le chapitre 13 « Atténuation de charges » est réalisé à 478 % (52 663,65 €) (ce pourcentage élevé est dû à de nombreuses absences non programmées), le chapitre 70 « Produit des services » à 167 % (207 094,22 €), le chapitre 73 « Impôts et taxes » à 100,76 % (130 992 €), le chapitre 731 « Impositions directes » à 112,6 % (1 441 173,48 €), le chapitre 74 « Dotations et participation » à 121,75 % (494 368,56 €), le chapitre 75 « Autres charges de gestion courante » à 143 %. 25 170,75 €)

Dépenses d'investissement : le chapitre 16 « Emprunt et dettes assimilée » est réalisé à 101% (166 716 €), le chapitre 20 « Immobilisation incorporelles » à 46% (19 772,81 €), le chapitre 20 « Immobilisation corporelles » à 56 % (351 946,49 €),

Recettes d'investissement : le chapitre 40 « Transfert entre section » est réalisé à 88% (48 465 €), le chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserve » à 101,7% (436 337,25 €), le Chapitre 13 « Subvention d'investissement » à 107,3 % (394 571,96 €)

M. le Maire présente pour terminer le résultat de clôture du budget.

Résultat de clôture du budget 2023

	Clôture 2022	Comblement déficit d'investissement	Résultat 2023	Clôture 2023
Fonctionnement	1 363 667,86	-376 870	521 499,85	1 508 297,71
Investissement	-439 870		141 655,25	-298 214,75
Total	923 797,86	-376 870	663 155,50	1 210 082,96

Cette présentation faite, **M. le Maire** cède la présidence de l'assemblée à Mme M.C. REMIGIUS 1^{ère} adjointe et quitte la salle du conseil.

Mme REMIGIUS demande au conseil de se prononcer sur le compte administratif du budget communal

13 voix pour

1 non-participant : M DUSACQ Maxime

Une fois le vote réalisé, M. le Maire réintègre la séance et remercie tous les agents et élus qui ont permis d'atteindre ces résultats.

2024_01_05 - AFFECTATION DES RESULTATS 2023 BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : M. le Maire

M. le Maire rappelle que, le compte administratif ayant été adopté, le conseil doit procéder à l'arrêt et à l'affectation définitive des résultats 2023

M. le Maire rappelle en préalable le résultat de clôture en fin de l'année 2022 :

- Déficit reporté de la section « Investissement » : 439 870 €
- Excédent reporté de la section de « Fonctionnement » : 986797.86€

Solde d'exécution du budget 2023

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un solde d'exécution de la section « Investissement » : 141 655.25 €
- Un solde d'exécution de la section « Fonctionnement » : 521 499.85 € :

Restes à réaliser :

La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser

Il y a en effet des travaux qui ont été en partie réalisés mais non encore payés et que l'on peut estimer à :

- En dépense 185 000 €
- En recette 0 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section « Investissement » est égal à 185 000 € (reste à réaliser) +298 214,75 (le déficit en investissement du budget de clôture 2023) soit : 483 214.75€

Le résultat de la section « Fonctionnement » doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section « Fonctionnement », soit en réserve, pour assurer le financement de la section « Investissement ».

Il est donc proposé d'affecter :

- en excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 483 214.75 €
- en excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 1 025 082.96 €,montant auquel il faut ajouter 2 4545.76 € provenant du budget de la comédie soit 1 049 628,72€

14 voix pour

2024_01_06 - VOTE DU QUART DES INVESTISSEMENTS

RAPPORTEUR : M. le Maire

M. le Maire rappelle que, afin de satisfaire les engagements décidés ou à décider au début de l'année 2024, et dans l'attente de l'adoption du Budget primitif communal, il y a lieu de se prononcer sur le report des investissements et sur l'engagement du quart (25%) des dépenses d'investissement votées au cours de l'année 2023 relatives au Budget « Commune », comme suit :

Budget Principal :

Chapitre	Budget 2023	1/ 4 des crédits pour 2024
20	43 000	10 750
21	632 500	158 125

14 voix pour**2024_01_07 - RENOUVELLEMENT DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE LEPINE**

RAPPORTEUR : M. J.M. MAILLAT

M. J.M.Maillat rapporte que l'un des lampadaires situé sur la route de Lépine et plus précisément rue Louis Guillemain ne fonctionne plus, qu'il est irréparable et doit être remplacé. Il précise qu'il y a 4 mois de délai de livraison.

Certains conseillers s'étonnent qu'il soit nécessaire de passer par le conseil pour une telle dépense (600 € environ de contribution pour la commune)

14 voix pour**2024_01_08 - GRATIFICATION STAGIAIRE**

RAPPORTEUR : M. le Maire

M. le Maire rappelle que la commune attribue généralement une gratification à un stagiaire lorsqu'il réalise un travail de qualité et lorsqu'il remplace un agent malade. Il fait observer qu'il faudrait un cadre général pour attribuer ces gratifications. D'une façon générale lorsque la durée du stage est supérieure à 2 mois, une gratification s'impose. Pour des durées moins longues le conseil a une certaine latitude. Il est donc proposé d'attribuer une gratification égale à 30 % du taux horaire en vigueur (4, 35 € actuellement pour une durée de plus de 2 mois).

14 voix pour

2024_01_09 - CREATION EMPLOI CUI PEC ENTRETIEN

RAPPORTEUR : M. le Maire

Afin de pallier le départ d'un agent du service technique rémunéré sur un contrat de type Parcours Emploi Compétences (PEC), il est proposé d'ouvrir un poste, à titre de régularisation, sur le même type de contrat, à compter du 26 février 2024. Le « PEC », financé par l'État, est prescrit et signé pour le compte de l'État par des organismes comme « France Travail, Mission locale ». Le contrat de travail prendra la forme d'un Contrat à Durée Déterminée (CDD) de 26 heures hebdomadaires et d'une durée de neuf mois (selon l'arrêté en vigueur) renouvelable le cas échéant.

14 voix pour

2024_01_10 - CREATION EMPLOI CUI PEC AU SAJE

RAPPORTEUR : M. le Maire

M. le Maire rapporte qu'afin d'anticiper les départs à venir de deux agents du Service Animation Jeunesse Enfance (SAJE) et afin qu'il n'y ait pas de rupture dans le service, il est proposé de créer deux postes de contrat aidé, rémunérés selon les modalités définies par l'État. Ces contrats de travail prendront la forme de Contrat à Durée Déterminée (CDD) de 20 heures par semaine au minimum et d'une durée de six mois minimum (selon l'arrêté en vigueur) renouvelables le cas échéant.

14 voix pour

2024_01_11 - CREATION EMPLOI CUI PEC ESPACES VERTS

RAPPORTEUR : M. le Maire

M. le Maire rapporte qu'afin d'anticiper le départ à venir d'un agent du service « Espaces Verts » et répondre aux besoins il est nécessaire d'ouvrir un poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} juin 2024.

Le contrat de travail prendra la forme d'un Contrat à Durée Déterminée (CDD) d'une durée hebdomadaire de 28 heures minimum sur une période de neuf mois (selon l'arrêté en vigueur) renouvelable le cas échéant.

Mme J. NIEPS évoque la possibilité de prendre des personnes devant effectuer des « Travaux d'Intérêt Général » (TIG) pour les espaces verts.

14 voix pour

2024_01_12 - LANCEMENT MARCHÉ PUBLIC RESTAURATION SCOLAIRE

RAPPORTEUR : Mme B. MULLER

Mme B. MULLER rappelle que le marché de fourniture de repas confectionnés sur place pour la restauration scolaire passé en 2020 avec la société « API Restauration » arrive à échéance au mois d'août. Il est donc nécessaire de lancer un nouveau marché. Elle précise que la forme de ce nouveau

marché reste identique : un marché à bons de commande d'une durée d'un an, renouvelable tacitement 3 fois sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Compte tenu de l'objet du marché, la mise en concurrence des prestataires sera organisée selon la procédure adaptée. La date limite de retour des propositions est fixée au 15 mai.

Des visites des locaux sont prévues. Le nouveau marché prendra effet le 24 août 2024.

Mme B. MULLER fait part des difficultés rencontrées pour encadrer les enfants et remercie aussi bien les élus que des membres du personnel qui prennent part à cet encadrement.

Mme J.NIEPS précise que la rédaction du cahier des charges a été réalisée par les services de la commune en adaptant ce qui avait été réalisé en 2020. La commune a bénéficié en outre de l'aide d'une autre collectivité, ce qui a permis de réaliser des économies.

14 voix pour

2024_01_13 - LANCEMENT MARCHE PUBLIC RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE CULTUREL

RAPPORTEUR : M. J.M.MAILLAT

M. J.M. MAILLAT rappelle que le conseil lors de sa réunion du 5 octobre 2023 avait envisagé la rénovation du bâtiment de la comédie et des bâtiments attenants (cuisine et restauration scolaire, médiathèque, bureaux de l'accueil du SAJE, salle de la Comédie). Il avait retenu le cabinet « Hérard Da Costa Architectes » comme maître d'œuvre ayant pour mission de préparer un dossier de consultation des entreprises, d'assister la commune dans l'analyse des offres et de piloter la réalisation des travaux.

Une première estimation du coût des travaux se monte à 842 250 € HT. Des demandes de subvention ont été faites auprès de plusieurs organismes. Le montant des subventions espérées représente actuellement 63 % du montant total. Il est donc envisageable de lancer l'appel d'offres pour les travaux d'autant plus qu'il faut envisager 4 à 5 mois de délai pour le matériel.

La discussion porte essentiellement sur le système de chauffage et une éventuelle climatisation.

14 voix pour

2024_01_14 - EXAMEN DES RAPPORTS D'ÉVALUATION ADOPTÉS PAR LA CLECT

RAPPORTEUR : M. le Maire

M. le Maire rapporte que lors de sa dernière réunion du 14 décembre 2023, la Commission Locale d'Évaluation des Charges et des Ressources Transférées (CLECRT) de Troyes Champagne Métropole a adopté deux rapports d'évaluation financière :

- Le premier concerne l'ajustement de l'évaluation financière du transfert de la compétence eaux pluviales de la commune de Montreuil-sur-Barse, un drain agricole d'une longueur de 370 mètres linéaires ayant été intégré par erreur dans le réseau communal. Suite à cette rectification, l'attribution de compensation versée à la commune de Montreuil-sur-Barse depuis 2022 doit être majorée de 797 €/an
- Le second porte sur le transfert par la commune de La Chapelle Saint-Luc de la rue Danton située dans la zone d'activités économiques des Vignettes à TCM, les voiries des zones

économiques ayant été transférées aux communautés de communes et d'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2017. Sur demande de la commune, exprimée par délibération, le conseil de communauté devra décider à la majorité qualifiée de l'application de ce régime de révision libre à la commune de La Chapelle Saint-Luc pour le transfert de la partie de la rue Danton située dans la zone d'activités économiques des Vignettes.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces rapports d'évaluation financière proposés et adoptés par la CLECRT.

14 voix pour

2024_01_15 - AVIS SUR LE PROJET DE PACTE DE COMMUNAUTE DE TCM

RAPPORTEUR : M. le Maire

M. le Maire rappelle que, dans le cadre de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, le législateur a permis aux intercommunalités volontaires de se doter d'un « pacte de gouvernance ». C'est le choix qui a été fait par les élus de Troyes Champagne Métropole en début de mandat (conseil communautaire du 16 juillet 2020) et confirmé dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire. Un Comité de Pilotage » (COFIL) a été constitué afin de travailler sur un document rebaptisé « pacte de communauté » (au lieu de l'appellation juridique de pacte de gouvernance) afin de souligner l'importance de l'union des communes au sein de cette structure.

Réunissant des élus de communes de différentes strates, et après avoir constaté les éléments d'amélioration, 8 grands engagements sont proposés dans ce pacte :

1. Conserver le fonctionnement des « COFIL » utilisés dans le cadre de l'élaboration des schémas directeurs et des pactes du projet de territoire.
2. Définir un rôle pour la conférence des maires et améliorer le fonctionnement des commissions.
3. Développer des espaces de concertation avec les communes non représentées au bureau.
4. Consulter préalablement le conseil municipal pour tout dossier ayant un impact spécifique sur son territoire.
5. Les maires et leurs adjoints doivent être des relais des politiques communautaires auprès de leur conseil municipal.
6. Faire du rapport d'activité, un moment plus global d'échanges et d'informations sur l'action communautaire.
7. Poursuivre les consultations et l'information des habitants sur le territoire. S'appuyer sur les élus et services des communes dans la relation avec les habitants.
8. S'appuyer sur les élus et services des communes dans la relation avec les habitants.

Il est donc demandé aux communes d'émettre un avis favorable ou défavorable sur le projet de pacte de communauté de Troyes Champagne Métropole.

11 voix pour

2 voix contre : Mme DURIET Céline, Mme REMIGIUS Marie-Christine

1 abstention : Mme GALLAND Delphine

Informations diverses

- **Élection au parlement européen** : elle aura lieu le 9 juin. Les membres du conseil sont invités à donner leur préférence pour la tenue des bureaux de vote.
- **Le point sur le Carmel** : M. le Maire et M. M. Gérard ont reçu le Président et le Directeur de Troyes Aube Habitat qui ont expliqué qu'ils avaient acheté le terrain et qu'il fallait le « rentabiliser ». Ils ont demandé quels étaient les projets de la commune. Nous leur avons dit que nous étions favorables à une résidence senior.
- **Une médecin** doit s'installer prochainement sur la commune.

Les sujets étant épuisés, **M. le Maire** lève la séance à 22h30.

Madame DURIET Céline
Secrétaire de séance



Monsieur DUSACQ Maxime,
Maire

